

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 15 septembre 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **15 septembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Nicole JEANTHEAU, 3^{ème} Vice-Présidente

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 août 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

15 septembre 2022

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN

Suppléants : Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET, Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN

Pouvoirs :

Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

N°42.2022

Objet de la délibération :

**Mission facultative –
Protection Sociale
Complémentaire – Convention
de participation « Santé » (lot2)
– Choix opérateur –
Autorisation à signer la
convention**

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Gérard CHOPIN a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Annick BARRÉ, Administrateur délégué)

Dans le cadre du dossier relatif à la Protection Sociale Complémentaire (PSC), l'Administrateur délégué rappelle les décisions de la délibération n° 54.2021 du 30 novembre 2021 :

- mettre en oeuvre des conventions de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- retenir le principe de mutualisation sur les procédures à mener pour les deux conventions de participation à intervenir, avec les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir et de l'Indre ;
- décider que le centre de gestion d'Eure-et-Loir, au regard de son expérience, soit le centre de gestion porteur des différentes procédures ;

- autoriser le Président du centre de gestion à désigner, au sein de la commission ad hoc, des représentants élus ;
- autoriser, le Président du centre de gestion à conventionner, le cas échéant, avec les caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC), pour le recueil de certaines données relatives aux agents retraités ;
- prévoir la possibilité d'avoir recours soit à un renfort humain pour accroissement temporaire d'activité, soit à une procédure de mise à disposition de personnel entre centres de gestion ;
- approuver la convention de mutualisation ;

et les décisions de la délibération n°14.2022 du 24 mars 2022 :

- approuver le lancement de la procédure de consultation, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de convention de participation ;
- acter que cette consultation sera composée de deux lots, un lot santé et un lot prévoyance ;
- valider le contenu des deux cahiers des charges ;
- approuver les principales caractéristiques des conventions de participation ;
- confirmer, au regard des missions listées dans la convention de mutualisation, le rôle du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir comme porteur du projet ;

L'Administrateur délégué rappelle les grandes étapes de la consultation, qui n'est pas un marché public, mais une procédure spécifique :

- début avril 2022 : lancement de la consultation
- fin mai 2022 : fin de la consultation
- juin 2022 : analyses et négociations avec les candidats
- début juillet 2022 : présentation du rapport d'analyse au groupe de pilotage

Pour clore cette consultation, il convient que le rapport soit présenté aux membres des différents comités techniques tout début septembre et que les quatre conseils d'administration délibèrent au plus tard mi-septembre 2022.

Ainsi les opérations de communication et de déploiement des conventions de participation pourront avoir lieu au cours du quatrième trimestre 2022, pour une mise en œuvre des conventions de participation au 1^{er} janvier 2023.

L'Administrateur délégué présente le rapport du Cabinet ADICEO, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier.

Au regard de la présentation du rapport et s'agissant du risque « Santé » (Lot 2), l'Administrateur délégué propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de retenir l'offre la mieux-disante,
- d'autoriser le Président à signer la convention de participation « Santé »

Les membres du Conseil d'Administration, après avis favorable des membres du Comité technique, en date du 08 septembre 2022, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de retenir le Groupement SOFAXIS/INTERIALE comme titulaire de la convention de participation « Santé » (Lot 2), pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028,
- d'autoriser le Président à engager dès maintenant les démarches nécessaires afin de faire adhérer les collectivités et les agents, en partenariat avec l'opérateur retenu,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer la convention de participation « Santé » ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 15 septembre 2022

Publié ou notifié le : 16 septembre 2022
Exécutoire le : 16 septembre 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Département de Loir-et-Cher

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Département de Loir-et-Cher